



**Organe subsidiaire de conseil scientifique
et technologique**

Cinquante-huitième session

Bonn, 5-15 juin 2023

Point 5 de l'ordre du jour

**Programme de travail Glasgow-Charlem el-Cheikh
sur l'objectif mondial en matière d'adaptation
visé dans la décision 7/CMA.3**

**Organe subsidiaire de mise en œuvre
Cinquante-huitième session**

Bonn, 5-15 juin 2023

Point 11 de l'ordre du jour

**Programme de travail Glasgow-Charlem el-Cheikh
sur l'objectif mondial en matière d'adaptation
visé dans la décision 7/CMA.3**

**Programme de travail Glasgow-Charlem el-Cheikh
sur l'objectif mondial en matière d'adaptation
visé dans la décision 7/CMA.3**

Projet de conclusions proposé par les Présidents

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) se sont félicités que des progrès aient été accomplis dans l'exécution du Programme de travail de Glasgow-Charlem el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation et que les cinquième et sixième ateliers se soient tenus dans le cadre du Programme de travail au cours du premier semestre de 2023¹.
2. Le SBSTA et le SBI ont remercié leurs présidents d'avoir donné des indications sur les ateliers visés au paragraphe 1 ci-dessus, le secrétariat d'avoir organisé les ateliers et mis en œuvre des modalités interactives de participation, ainsi que les Parties et les entités non parties d'avoir contribué aux ateliers et d'y avoir participé.
3. Le SBSTA et le SBI ont également remercié les Gouvernements maldivien et allemand d'avoir accueilli respectivement les cinquième et sixième ateliers dans le cadre du Programme de travail Glasgow-Charlem el-Cheikh.
4. Le SBSTA et le SBI ont réaffirmé que l'élaboration du cadre destiné à guider la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation et à orienter l'examen de l'ensemble des progrès accomplis dans ce domaine² était censée se faire selon une approche structurée et pouvait prendre en considération, entre autres, les éléments visés au paragraphe 10 de la décision 3/CMA.4.
5. Le SBSTA et le SBI ont invité leurs présidents à poursuivre l'examen, lors des ateliers restants dans le cadre du Programme de travail de Glasgow-Charlem el-Cheikh, des questions relatives au cadre visé au paragraphe 4 ci-dessus, notamment celles de l'élaboration et de l'utilisation d'objectifs, d'indicateurs et de paramètres, des priorités mondiales en matière d'adaptation et des modalités de renforcement de la coopération internationale à l'appui du

¹ La note de synthèse sur le cinquième atelier est disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/627908>. La note de synthèse sur le sixième atelier est en cours de rédaction.

² Voir décision 3/CMA.4, par. 8 et 9.



cadre, et à prévoir, pendant les ateliers, des séances permettant aux Parties d'étudier les points communs dans l'élaboration du cadre et l'évaluation des progrès accomplis.

6. Le SBSTA et le SBI ont pris note des observations formulées par les Parties à la cinquante-huitième session des organes subsidiaires³, qui pouvaient être prises en considération pendant le reste du Programme de travail et lors de l'élaboration du cadre visé au paragraphe 4 ci-dessus, notamment pour alimenter les débats des septième et huitième ateliers, étant entendu que ces observations n'étaient pas représentatives de toutes les Parties et ne faisaient pas consensus.

7. Le SBSTA et le SBI ont examiné les éléments structurels, énumérés ci-après, susceptibles de figurer dans un projet de décision qui serait examiné et adopté par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à sa cinquième session (novembre-décembre 2023) :

- a) Le préambule ;
- b) La prise en compte des progrès accomplis et des conclusions formulées dans le cadre du Programme de travail Glasgow-Charlemagne sur l'objectif mondial en matière d'adaptation ;
- c) La mise en place du cadre pour l'objectif mondial en matière d'adaptation ;
- d) Les éléments du cadre pour l'objectif mondial en matière d'adaptation :
 - i) L'objet ;
 - ii) Les dimensions ;
 - iii) Les thèmes ;
 - iv) Les considérations générales et transversales ;
 - v) Les conditions d'habilitation (option 1) ou les moyens de mise en œuvre (option 2) ;
 - vi) La communication des informations ;
- e) Les objectifs généraux et les cibles, indicateurs et mesures spécifiques (option 1) ou les priorités communes de l'adaptation dans le cadre de l'objectif mondial en matière d'adaptation (option 2) ;
- f) Le lien avec le bilan mondial ;
- g) La coopération internationale et le rôle des parties prenantes ;
- h) Les travaux de suivi (option 1) ou l'absence de section sur les travaux de suivi (option 2) ;
- i) Les dispositions financières et budgétaires (option 1) ou l'absence de section sur les dispositions financières et budgétaires (option 2).

8. Le SBSTA et le SBI ont rappelé qu'au paragraphe 18 de la décision 3/CMA.4, les Parties et les observateurs étaient invités à soumettre leurs observations sur les résultats des ateliers et les travaux menés dans le cadre du Programme de travail de Glasgow-Charlemagne, et ont en outre invité les Parties à soumettre des observations supplémentaires sur le projet de décision pour examen et adoption à la cinquième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, en tenant compte des éventuels éléments structurels figurant au paragraphe 7 ci-dessus.

³ Les communications en cours de session sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/event/sbsta-58?item=5>, de même que la note informelle établie par les cofacilitateurs sur ce point de l'ordre du jour, disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/629890>, dont le contenu ne préjuge pas des travaux ultérieurs que les Parties pourraient souhaiter entreprendre, et n'empêche en rien les Parties d'exprimer d'autres points de vue qu'elles pourraient avoir à l'avenir.